

DECISION DU MAIRE N° 2020/37

OBJET : mise vente d'un nouvel article à la boutique de la Maison du Passementier

Le Maire de Saint-Jean-Bonnefonds,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 4 juin 2020.

Considérant la nécessité de fixer le prix de vente d'un nouvel article pour la boutique de la Maison du Passementier.

DECIDE

de mettre en vente le livre « Le ruban, de l'industrie au patrimoine », écrit par Brigitte Carrier Reynaud et édité par les Publications de l' Université de Saint-Étienne, au prix de 9€ l'unité.

La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Loire,
- Les services municipaux concernés.

Fait à Saint-Jean-Bonnefonds, le 11 septembre 2020

Le Maire,

Marc CHAVANNE